

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

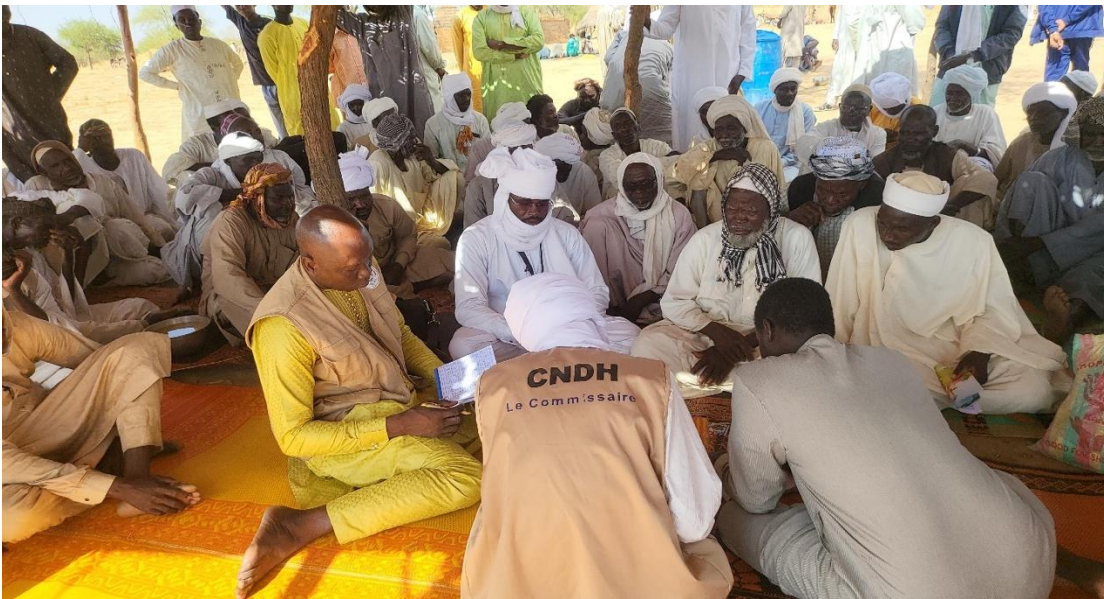
Commission Nationale
des Droits de l'Homme
(CNDH)

Bureau Exécutif



جمهورية تشاد
وحدة - عمل - تقدم
اللجنة الوطنية لحقوق الانسان
المكتب التنفيذي

RAPPORT D'ENQUETE DES EVENEMENTS DU 10 ET 14 JUIN 2025 DANS LE CANTON MOULOU, DEPARTEMENT D'ASSOUNGHA DANS LA PROVINCE DU OUADDAÏ



JUIN 2025

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATION	3
INTRODUCTION	4
I-PRESENTATION DE LA PROVINCE DU OUADDAÏ	4
II-CONTEXTE DU CONFLIT	7
III-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES	8
III-1 Rencontre avec le Délégué général du gouvernement auprès de la province du Ouaddaï ...	8
III-2 Rencontre du 25 juin 2025 avec le Préfet d'Assongha	9
III-3 Rencontre avec le Secrétaire du Sous-préfet de Moulou.....	10
IV-RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)	11
IV-1 Rencontre avec le Coordonnateur de l'APLFT à Farchana.....	11
IV-2 Rencontre avec le Délégué de l'APLFT du Nord-Est	11
V-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES TRADITIONNELLES	11
V-1 Déclaration du Chef de Canton de Moulou	11
VI-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES RELIGIEUSES	12
VI-1 Responsable des affaires religieuses du village de Moulou	12
VI-2 Représentant du Conseil islamique du village de Katari.....	12
VII-TEMOIGNAGES DIRECTS DE L'EVENEMENT DU 10 JUIN 2025	13
VII-1 Témoignage de Charif Abdallah (Père de Yacoub, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025).....	13
VII-2 Témoignage de Abdallah Abakar (Père de Saber, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025).....	13
VII-3 Témoignage d'Ahmed Yaboub.....	13
VII-4 Témoignage de Tayeb Awad (Père de Moustapha, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025).....	13
VII-5 Témoignage de Abdelhamid Abakar Bachar (Témoin oculaire de l'événement du 10 juin 2025).....	13
VIII-TEMOIGNAGES DIRECTS DE L'EVENEMENT DU 14 JUIN 2025	14
VIII-1 Témoignage de Tadjaddine Ali Souleymane	14
VIII-2 Témoignage d'Arabi Charrara Anour, Habitant de Karak	14
VIII-3 Témoignage de Djabir Yahya Ousman.....	14
IX-RENCONTRE AVEC LES BLESSES A L'HOPITAL DE LA RENAISSANCE DE N'DJAMENA .	15
IX-1 Abdallah Abdallah Adam, Blessé.....	15
IX-2 Atahir Awad Sinine, Blessé.....	15
IX-3 Abdallah Adam Ali, Blessé	16
IX-4 Ahmed Abakar Ishaq, Blessé le 14 juin 2025	16
X-RENCONTRE AVEC LES DETENUS A LA PRISON DE KLESSOUM	17

X-1 Liste des huit (8) détenus.....	17
X-2 Interrogatoire des détenus relatif à l'événement	17
XI-TEMOIGNAGES DES PERSONNES VICTIMES DE LA DARA.....	19
XI-1 Témoignage d'Ibrahim Adam Mohamed (une des victimes de la DARA).....	20
XI-2 Témoignage d'Ibrahim Hamdan Adam	20
XII-LISTE DES PERSONNES DECEDEES, BLESSEES ET DES COUPEURS DE ROUTE	21
XIII-CONSTATS ET ANALYSE DU CONFLIT	23
XIV-LES FACTEURS CLES DE LA DETORIORATION DE LA SITUATION.....	25
RECOMMANDATIONS.....	25
CONCLUSION	26

SIGLES ET ABREVIATION

CNDH : Commission Nationale des Droits de l'Homme

FDS : Forces de Défense et de Sécurité

DARA : Groupe paramilitaire destiné à régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs dans la province du Ouadaï

MINURCAT : Mission des Nations Unies pour la RCA et le Tchad

DIS : Détachement Intégré de Sécurité

CONSAHDIS : Commission Nationale d'appui aux activités humanitaires et au DIS

RGPH2 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat

APLFT : Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad

INTRODUCTION

Conformément à son mandat prévu par l'article 5 alinéa 6 de la loi N°028/PR/2018 qui la régit, la Commission Nationale des Droits de l'Homme a pour mission « **d'entreprendre des enquêtes, notamment sur des questions thématiques, et adresser des recommandations aux autorités compétentes** ».

C'est dans ce cadre qu'une mission a été déployée sur le terrain pour s'enquérir des cas de violations des droits de l'Homme survenus lors des événements du 10 et 14 juin 2025 dans le département d'Assoungba.

Plus spécifiquement, cette mission d'enquête avait pour objectif :

- d'ouvrir une enquête indépendante sur les circonstances des violences survenues dans le département d'Assoungba ;
- de collecter/disposer d'informations précises, pertinentes et vérifiées sur lesdites violences ;
- de faire le point sur le nombre de personnes décédées, blessées, arrêtées, torturées, portées disparues et déportées ;
- de formuler des recommandations en vue de l'amélioration de la situation des droits de l'Homme dans la province du Ouaddaï et au-delà dans tout le Tchad.

Méthodologie

L'approche méthodologique adoptée a été participative, interactive et inclusive. Toutes les parties prenantes ont été entendues par l'équipe des commissaires et cadres de la CNDH.

L'enquête a été menée en plusieurs phases, notamment une phase préparatoire, une phase de descente sur le terrain pour la collecte des informations, une phase d'analyse, de traitement de données et une phase de rédaction du présent rapport.

Dans sa mise en œuvre, la mission s'est appuyée sur :

- des entretiens avec les parties concernées (victimes directes et indirectes, autorités traditionnelles, administratives et judiciaires) ;
- des visites sur les lieux des dégâts ;
- la collecte des documents

Résultats attendus

Les résultats escomptés lors de cette mission étaient :

- L'obtention d'un récit précis et documenté des événements, avec identification des violations des droits de l'Homme commises;
- La vérification des actions judiciaires engagées contre les responsables de ces violations;
- La production d'un rapport objectif permettant aux dirigeants de la CNDH d'émettre des recommandations aux autorités compétentes.

I-PRESENTATION DE LA PROVINCE DU OUADDAÏ

La province du Ouaddaï est l'une des zones historiques et civilisationnelles importantes située à l'Est de la République du Tchad. Elle occupe une position géographique,

économique et politique stratégique dans le pays. Elle est composée de quatre départements : Ouara, Assounga, Abougoudam et Al-djourf Al Ahmar.

Géographie : La province du Ouaddaï se trouve dans la partie orientale du Tchad. Elle est bordée au nord par la province du Wadi-Fira, à l'Est par le Soudan, au sud par la province du Sila et à l'Ouest par la province du Batha. Sa superficie est d'environ 30.000 kilomètres carrés, et son relief se caractérise par des savanes plates avec une élévation graduelle vers l'Est où se trouvent les hauteurs du Ouaddaï.

Le chef-lieu de la province est la ville d'Abéché, qui est la deuxième plus grande ville du Tchad en termes de population après la capitale. Elle est connue pour son activité commerciale et agricole. Parmi les autres villes importantes figurent Abougoudam, Adré, Oum Al-Hitane, Portai et Hadjar Hadid.

Histoire : La province était le cœur du sultanat islamique du Ouaddaï (1501-1912), fondé par le sultan Abdelkarim Ibn Djamah au XVIIe siècle. Le sultanat a joué un rôle central dans le maintien de la paix sociale et a résisté à la colonisation française pendant dix ans avant sa chute en 1909.

Population et diversité ethnique : La population de la province est estimée à environ 758.019 habitants (selon le deuxième recensement général de la population et de l'habitat "RGPH").

Elle est composée de groupes ethniques diversifiés et interconnectés avec les pays voisins, notamment le Soudan. En raison de sa position frontalière, la province connaît une évolution démographique constante due aux changements climatiques et aux répercussions des conflits politiques dans les pays voisins.

Ressources Économiques : L'économie de la province repose sur l'**agriculture** avec la prédominance des cultures commerciales comme le maïs et l'arachide, l'**élevage** de bovins, chameaux et moutons ainsi que **le commerce**. La province prospère, sur le plan commercial, grâce à sa position frontalière avec le Soudan, ce qui en fait une porte d'entrée pour les marchandises circulant entre le Tchad, le Soudan et la Libye, ainsi qu'un axe principal reliant les provinces du Nord à la capitale et aux autres villes.

Division administrative

La province est divisée en quatre départements principaux :

1. Abougoudam (chef-lieu) : Abougoudam)
2. Assounga (chef-lieu) : Adré
3. Ouara (chef-lieu) : Abéché
4. Al-djourf Al Ahmar (chef-lieu) : Am dam)

Défis contemporains de la province

La province fait face à de nombreux défis tels que les conflits tribaux, l'afflux de réfugiés (notamment du Soudan depuis les conflits de 2003 à aujourd'hui), le changement climatique et l'avancée du désert, le manque d'eau dans la capitale régionale Abéché, et la nécessité de développer les infrastructures pour soutenir sa position en tant que centre commercial.

La situation sécuritaire dans l'Est du Tchad, particulièrement dans la région du Ouaddaï, s'est nettement améliorée depuis fin 2009, après que la province ait souffert d'attaques répétées de groupes rebelles et d'incursions de milices armées le long de la frontière avec le Soudan voisin, ainsi que de conflits entre communautés locales depuis 2003. Avec la signature d'un accord de paix entre le Tchad et le Soudan en février 2010, une force mixte tchado-soudanaise a été créée pour assurer la sécurité le long de la frontière commune. L'amélioration des relations entre les deux pays a permis la réouverture de la frontière, la normalisation des échanges, la reprise des relations commerciales et la relance des accords de coopération multisectoriels qui étaient gelés.

Après le retrait des forces de la Mission des Nations Unies en République Centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) en 2010, le renforcement du Dispositif Intégré de Sécurité (DIS) et une série d'autres mesures prises par le gouvernement ont permis une amélioration de la situation sécuritaire dans cette localité. Les autorités locales, sous la direction du Délégué Général du Gouvernement auprès de la province du Ouaddaï, assument la responsabilité principale de la gestion de la sécurité. Conformément aux dispositions de la résolution 1923 du Conseil de sécurité des Nations Unies, le gouvernement a mis en place, via la Commission nationale d'appui aux activités humanitaires et au DIS (CONSAHDIS), un mécanisme de gestion et de sécurisation de l'espace humanitaire, comprenant 16 bureaux de sécurisation des mouvements locaux (BSM). Malgré les difficultés logistiques fréquemment signalées par le DIS, la planification et la mise en œuvre des opérations d'escorte sécuritaire se poursuivent pour faciliter l'accès des travailleurs humanitaires aux bénéficiaires.

Département d'Assoungba

Assoungba est située dans la province du Ouaddaï et est composée de quatre communes : Adré, Borota, Hadjar-Hadid, Mabrone et Trouane. Elle compte six cantons (Moulou, Trouane, Magroune, Hadjar-Hadid, Gourji, Douk-Barid). En tant que zone frontalière avec le Soudan, elle est une province d'accueil pour les réfugiés et les déplacés, et est considérée comme l'une des zones affectées par les déplacements et les crises humanitaires dans la région.

Les conditions humanitaires y sont difficiles en raison du manque de services de base tels que la santé, l'éducation et l'eau potable. La province abrite des communautés diversifiées, comprenant des réfugiés soudanais, des déplacés tchadiens et des communautés hôtes vulnérables. L'insécurité y est présente, avec des groupes armés et des bandits de grand chemin, et la situation s'est aggravée en raison de la guerre au Soudan et de l'absence totale de forces militaires et sécuritaires.

Assoungba est l'une des zones qui nécessitent un soutien humanitaire et une relance durable pour aider les populations à renforcer leur résilience et à survivre.

Adré, chef-lieu du département d'Assoungba

Adré est une ville située dans l'Est du Tchad et est chef-lieu du département d'Assoungba. C'est une ville stratégique en raison de sa position géographique. Elle est devenue l'un des centres d'équilibre de la province du Ouaddaï.

En 1984, Issa Hassan Khiair décrivait Adré comme une "petite ville de moins de 5 000 habitants".

Lors du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) en 2009, la sous-préfecture d'Adré comptait 40.366 habitants.

Adré est l'une des villes frontalières les plus importantes de l'Est du Tchad et se distingue par un rayonnement culturel unique en raison des influences culturelles diverses qu'elle a subies depuis l'Antiquité. Elle est également la deuxième plus grande ville en termes de population dans la province du Ouaddaï après Abéché.

Ville aux traditions agricoles, Adré est également réputée pour son élevage. Aujourd'hui, elle est connue comme un carrefour pour les marchandises en provenance de la capitale et du Soudan. Grâce à cette particularité, Adré est devenue l'une des villes les plus importantes de la région et est Aujourd'hui un point de passage majeur des marchandises ainsi qu'un siège pour les organisations nationales et internationales actives dans le domaine humanitaire.

II-CONTEXTE DU CONFLIT

Le 10 juin 2025, un événement sans précédent s'est produit sur le marché hebdomadaire de la commune de Moulou, dans le département d'Assoungba (province du Ouaddaï). Selon les informations reçues, deux jeunes hommes de l'ethnie Assoungbor ont été attaqués par des individus criminels de l'ethnie Zakhawa alors qu'ils quittaient le marché à moto.

Lorsque la nouvelle s'est répandue, des jeunes de la communauté de la victime ont poursuivi les agresseurs, mais ils sont tombés dans une embuscade, faisant trois (3) morts parmi eux, ainsi que la mort des deux bandits responsables de l'attaque initiale, lynchés par la foule .

Quelques heures plus tard, des individus appartenant au groupe des agresseurs, sont arrivés dans le village des victimes (le village d'ANGROUMA) dans un véhicule, et quelques motos prétendant être du groupe DARA¹. Ils ont tué une personne et convoqué les quatre jeunes, leur demandant de monter dans le véhicule sous prétexte de les emmener aux autorités. Quelques minutes plus tard, des coups de feu ont retenti. Lorsque les familles sont venues vérifier, elles ont découvert que les quatre jeunes avaient été exécutés sommairement, sans procès. Cet événement s'est déroulé le mardi 10 juin 2025 pendant que la population du village Dorota organisait la cérémonie funéraire. Les trois personnes d'identité inconnue sont revenues et ont tiré sur la foule, tuant 8 personnes sur le coup et blessant 14 autres.

Ces événements ont suscité l'indignation générale du peuple tchadien, particulièrement dans le Ouaddaï, car ils constituent une violation flagrante du droit à la vie, d'autant plus que les victimes étaient innocentes .

Cette situation dans la province du Ouaddaï représente une grave violation des droits de l'Homme, car le droit à la vie est un droit naturel, fondamental et sacré que les autorités doivent protéger.

¹ La DARA est une milice créée par le commandement des forces conjointes par un accord entre les tribus frontalières pour former des comités chargés de résoudre les problèmes et de limiter les activités des voleurs. Si des biens volés proviennent du Soudan, ils sont restitués au Soudan, et s'ils viennent du Tchad, ils sont rendus au Tchad. La DARA intervient également pour résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Cette milice était initialement composée des membres de différentes tribus frontalières, avant de devenir mono-ethnique.

C'est ainsi que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), en tant qu'institution gouvernementale mandatée pour la promotion et la protection des droits de l'Homme s'est autosaisie de la question.

III-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES ADMINISTRATIVES

III-1 Rencontre avec le Délégué général du gouvernement auprès de la province du Ouaddaï

Dès son arrivée à la capitale de la province du Ouaddaï, la ville d'Abeché, la mission de la Commission Nationale des Droits de l'Homme a appris que le Délégué Général du Gouvernement se trouvait encore sur les lieux de l'incident. Aussi, a-t-elle décidé de s'y rendre immédiatement. Sur place, elle a constaté qu'une réunion était en cours sur les lieux du drame, dans un espace dédié aux condoléances. Onze (11) députés et deux (2) membres du SENAT venus présenter les condoléances étaient présents.



Photo : Équipe de la mission
avec les sénateurs et les députés
de la province

Après avoir présenté les condoléances aux villageois et écouté certains responsables locaux traditionnels et religieux, la mission s'est rendue le 24/06/2025 à l'endroit où résidait le Délégué Général du Gouvernement, qui avait installé une tente militaire au milieu des arbres. Il a reçu la délégation de la CNDH sans délai, a pris connaissance de l'objet de la mission. La délégation lui a, ensuite, demandé de le situer sur les événements du 10 et 14 juin 2025.

Il répondit en ces termes : « Ce qui s'est passé est un crime commis initialement par trois bandits de grand chemin, dont l'un est originaire du canton de Moulou et se nomme Yahya Béri². Il est actuellement hospitalisé et blessé. Deux autres ont été tués par les villageois, qui auraient dû les remettre aux autorités compétentes. Nous avons pris toutes les précautions nécessaires et déployé une force importante sur les lieux, avec environ 122

² **Yaya beri** : est une personne qui a un handicap mental et actuellement en prison de klessoum

véhicules armés. Nous avons effectué des fouilles et saisi environ 137 armes à feu. Nous avons également ramené du bétail appartenant aux proches des criminels pour payer le prix du sang, conformément aux coutumes et traditions. Nous avons arrêté les proches des criminels et les avons transférés à Abéché, en leur demandant de nous livrer les auteurs qui se sont enfuis au Soudan, selon nos informations préliminaires. L'enquête et les recherches se poursuivent pour arrêter les responsables des événements du 14 juin 2025 ».

Le 25 juin 2025, l'équipe de la mission est retournée sur les lieux et a demandé à rencontrer à nouveau le Délégué Général du Gouvernement auprès de la province du Ouaddaï, présent sur les lieux depuis plus de 10 jours.

Il a accueilli la mission et lui a laissé la latitude de lui poser toutes les questions. La délégation lui a demandé ce qui s'était passé les 10 et 14 juin 2025 à Moulou.

Il a répondu : « Je n'ai rien à vous dire. Nous avons ouvert une enquête qui n'est pas encore terminée. Vous trouverez tout dans le rapport d'enquête.

III-2 Rencontre du 25 juin 2025 avec le Préfet d'Assongha

Elle a consisté en un entretien dont l'essentiel est ainsi transcrit : « ***Parlez-nous de ce qui s'est passé à Assoungha les 10 et 14 juin 2025.*** »

Le préfet : « J'étais à Adré le jour des événements. En réalité, j'ai entendu parler de l'incident qui s'est déroulé près du marché du village d'Angroma. Ce marché est à l'origine de tous les problèmes, car c'est un marché où l'on vend de l'alcool. Selon ce que nous avons entendu, il y avait deux voleurs à moto, dont l'un était armé. Quatre jeunes du marché, qui avaient consommé de l'alcool indigène, se sont disputés avec ces derniers. Les voleurs les ont menacés et ont tiré sur l'un d'eux, le blessant à la jambe. Ils ont tenté de fuir, mais les villageois les ont poursuivis. Deux jeunes, dont l'un était à cheval, ont rattrapé l'un des voleurs, qui n'était pas armé, et l'ont tué. Pendant ce temps, l'autre voleur armé a ouvert le feu, tuant trois personnes sur le champ. Trois autres personnes sont mortes dans le deuxième incident, une autre est décédée en route vers l'hôpital, et une dernière est morte à l'hôpital. Nous avons été informés du deuxième incident cependant les villageois n'avaient pas signalé le premier aux autorités compétentes. Le premier incident s'est produit vers 18 heures. Il y a trois versions : certains disent que les proches des voleurs sont arrivés avec trois voitures, d'autres disent deux voitures, et d'autres encore parlent d'une voiture et de plusieurs motos. Quoi qu'il en soit, ils ont tué quatre personnes. Jusqu'à présent, nous n'avons pas identifié les véritables auteurs. L'un d'eux a été arrêté, et deux autres ont pris la fuite vers le Soudan, selon les informations dont nous disposons. Cependant, nous avons identifié leurs proches et les avons placés en détention. Je citerai notamment Oumar Karama, le père des criminels en fuite, Ahmed Karama et Idriss Oumar Karama. Ils viennent d'un village appelé Totoma et sont connus des habitants pour leurs vols. Nous avons transféré huit personnes à Adré après leur arrestation.

En résumé, il y a eu sept morts et quatorze blessés. J'ai pris en charge le prix du sang et nous avons ramené plus de 60 vaches, ainsi qu'environ 500 têtes de chameaux, dont 200

n'appartenaient pas aux familles des criminels. Elles ont été rendues à leurs propriétaires. La situation est désormais sécurisée, avec une présence massive des forces de défense et de sécurité dotées d'environ 160 véhicules pour protéger les citoyens. Nous avons également confisqué plus de 300 armes durant cette période, et les fouilles se poursuivent ».

Question du Commissaire de la CNDH : « Connaissez-vous une force ou un comité appelé DARA (la mission) ? ».

Réponse du Préfet d'Assounga : « Oui, le DARA est un accord entre les tribus frontalières pour former des comités chargés de résoudre les problèmes et de limiter les activités des voleurs. Si des biens volés proviennent du Soudan, ils sont restitués au Soudan, et s'ils viennent du Tchad, ils sont rendus au Tchad. Le DARA intervient également pour résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

III-3 Rencontre avec le Secrétaire du Sous-préfet de Moulou

Question du Commissaire de la CNDH : « Dites-nous ce qui s'est passé les 10 et 14 juin 2025.

Réponse du Secrétaire : Tout a commencé par le vol d'une moto. Les propriétaires de la moto ont poursuivi les voleurs, qui ont ouvert le feu, tuant trois personnes. Les voleurs ont ensuite appelé des renforts, mais après avoir épuisé leurs munitions, ils ont été tués par les villageois. Plus tard, une personne est arrivée en voiture avec d'autres individus, se faisant passer pour des forces de défense et de sécurité, et a demandé à voir les corps. Une fois sur place, ils ont menotté les villageois et ont tiré sur eux, puis ont écrasé les blessés avec leur véhicule.

Lors du premier incident, le 10 juin 2025, huit villageois et deux criminels ont été tués. Les corps des huit victimes sont restés deux jours sur place avant d'être enterrés, avec la médiation du préfet d'Assounga, qui a promis aux familles des victimes que tous les efforts étaient déployés pour arrêter les coupables.

Le 14 juin 2025, alors que les familles des victimes étaient rassemblées dans la mosquée, des individus ont fait irruption vers 2 heures du matin. Dix-neuf personnes ont été touchées par des tirs bien nourries, six personnes ont perdu la vie sur le coup, et treize ont été transférées à Adré, où trois sont décédées plus tard, portant le nombre de morts à neuf.

En résumé, le bilan total est de dix-sept morts, dont deux criminels. Le Délégué Général du Gouvernement et les autorités militaires locales se sont rendus sur place, et des négociations sont en cours entre les autorités et les familles des victimes pour régler la question du prix du sang.

Après ces deux incidents, le Délégué Général du Gouvernement a instauré un couvre-feu dans les zones de Moulou, Troni et Mabroun à partir du 15 juin 2025, de 6 heures du matin à 18 heures. »

IV-RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)

IV-1 Rencontre avec le Coordonnateur de l'APLFT à Farchana

Question du Commissaire de la CNDH : « Que savez-vous des événements des 10 et 14 juin 2025 ? »

Réponse du Coordinateur : « Nous n'avons pas effectué de visite sur le terrain, mais selon les informations recueillies, un rapport sur la situation a été envoyé par le représentant du Nord-Est à Abéché. Il est le seul à pouvoir fournir des détails précis sur ces événements. »

IV-2 Rencontre avec le Délégué de l'APLFT du Nord-Est

Ses propos se résument en ces termes : « Nous ne sommes pas encore descendus sur le terrain et sommes en train de rassembler des informations pour préparer le rapport. Nous suivons toujours la situation de près, et dès que les conditions seront réunies, nous effectuerons une descente sur le terrain afin de corroborer les informations ».

V-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES TRADITIONNELLES

V-1 Déclaration du Chef de Canton de Moulou

« L'incident s'est produit mardi 10 juin 2025 vers 17 heures, jour du marché du village d'Angrouma. Quatre personnes revenaient du marché en direction du village de Dorota, près du marché, quand soudain deux hommes armés leur sont apparus, exigeant qu'ils leur remettent une des motos. Face à leur refus, l'un des assaillants a tiré sur le conducteur de la moto, le blessant à la jambe. La victime s'appelle Tahir Awad Sinine. Les balles ont aussi endommagé la moto, la rendant inutilisable. Les agresseurs ont alors pris la fuite, mais semblent être tombés pendant leur course, leur moto étant également tombée en panne. En voyant des villageois venir vers eux depuis le marché, ils ont ouvert le feu, tuant sur le coup une personne nommée Ishag Attom Fradjallah et blessant deux autres, évacués vers l'hôpital de Baro, où l'un d'eux, Abdallah Djamo, est décédé. L'autre blessé, Mohamad Abakar, a été transféré à l'hôpital d'Abéché.

Les deux hommes armés ont ensuite traversé le marché, poursuivis par la foule. Ils ont tué une autre personne, Rizgue Hassan Ibrahim, avant de se diriger vers les montagnes. Les villageois les ont poursuivis et les ont lapidés à mort. Un appel a été passé à leurs familles. Après la prière du Maghreb, selon des témoins, un groupe de proches des agresseurs est arrivé dans une Toyota blanche à quatre portes, accompagnée de sept motos, depuis un village appelé Djoukokou, situé à sept kilomètres au nord de Dorota. Arrivés sur les lieux, ils se sont présentés comme membres du comité « Dara » (une milice créée par le commandant des forces conjointes pour lutter contre le banditisme et résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs, initialement composée de membres de différentes tribus frontalières, avant de devenir mono-ethnique).

Sur place, ils ont trouvé le jeune dont la moto était en panne et un autre nommé Saber Abdallah Abakar, revenant du marché. Ils lui ont tiré dessus, le tuant sur le coup, puis ont volé sa moto, la chargeant dans leur voiture. Ils ont emmené quatre autres jeunes sur les lieux où gisaient les corps des bandits et les ont exécutés avant de les écraser avec leur véhicule. Les victimes sont :

- Moustapha Atayib Awad
- Yacoub Charif Abdallah
- Abdessalam Ahmad Yacoub
- Adam Lazim Makine

Dans la nuit, les autorités gouvernementales, dirigées par le Délégué Général du Gouvernement de la province, sont arrivées et ont calmé la situation.

Dans la nuit du samedi 14 juin 2025, alors que les habitants de Dorota dormaient dans un local servant de mosquée où se tenait une veillée funèbre, trois hommes armés se sont infiltrés vers 1h40 du matin et ont ouvert le feu sur les dormeurs. Sept personnes ont été tuées sur le coup durant cette nuit :

- Siddik Al-tom Fradjallah
- Mohamed Hazzam Al-Nour (infirmier)
- Abakar Tadjeddine Ali Souleymane
- Abdelrazig Al-goni Tourchine
- Yacoub Abakar Ousman
- Adam Abdelrahman Defallah
- Doungous Lazim Defallah

D'autres ont été évacués vers l'hôpital d'Adré, où l'un d'eux, Yasser Yacoub Abakar Othman, est décédé. Le bilan total est de 16 morts (8 le 10 juin et 8 le 14 juin), laissant plus de 52 orphelins.

VI-RENCONTRE AVEC LES AUTORITES RELIGIEUSES

VI-1 Responsable des affaires religieuses du village de Moulou

« Ces problèmes sont récurrents à Assoungha, et souvent les autorités administratives en sont complices. Elles doivent être remplacées. Quand on les alerte, elles invoquent le manque de carburant ou arrivent trop tard, en exigeant des sommes exorbitantes (plus de 200 000 FCFA). Elles sont souvent issues d'une seule ethnie. Nous voulons une armée nationale, pas une milice tribale. Nous avons perdu 16 personnes en juin sans aucune raison valable ».

VI-2 Représentant du Conseil islamique du village de Katari

Il décrit le même scénario : quatre jeunes menacés par deux bandits, un tué et un blessé, puis la riposte violente des proches des assaillants, aboutissant à des exécutions sommaires.

VII-TEMOIGNAGES DIRECTS DE L'ÉVÉNEMENT DU 10 JUIN 2025

VII-1 Témoignage de Charif Abdallah (Père de Yacoub, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025)

"Mon fils Yacoub est décédé dans le village d'Angrouma. Il s'y était rendu pour le marché hebdomadaire le mardi. En revenant avec un ami, ils se sont arrêtés près d'une maison à la périphérie du village. Deux hommes armés les ont menacés et ont tiré sur le conducteur de la moto, le blessant à la jambe et endommageant la moto. Les agresseurs ont ensuite fui vers le marché, où ils ont abattu deux personnes arrivant du marché, ainsi qu'une autre. Les villageois les ont poursuivis et les ont lapidés à mort. Après la prière du Maghreb, une voiture et sept motos appartenant à des bandits sont arrivées du ferrick de Gara. Ils ont intercepté un homme revenant du marché, lui ont tiré dessus, volé sa moto et l'ont chargé dans leur voiture. Ils ont ensuite capturé quatre autres personnes, leur ont lié les mains et les ont jetées dans le coffre de la voiture. Ils les ont emmenées à l'endroit où gisaient les corps des bandits, les ont écrasés avec la voiture, puis ont récupéré les cadavres de leurs complices avant de repartir."

VII-2 Témoignage de Abdallah Abakar (Père de Saber, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025)

"Mon fils Saber avait 26 ans, il était marié mais sans enfant. Il est mort lors de l'incident du 10 juin à Angrouma. Il était allé au marché à moto et a péri dans l'événement."
(Confirme intégralement le témoignage de Charif Abdallah.)

VII-3 Témoignage d'Ahmed Yaboub

"Mon défunt fils, Abdelsalam Ahmed Yacoub, avait 23 ans, était marié avec un enfant et vivait à Katri comme cultivateur. Il faisait partie des quatre personnes ligotées et écrasées par la voiture."

(Confirme aussi le récit de Charif Abdallah.)

VII-4 Témoignage de Tayeb Awad (Père de Moustapha, décédé lors de l'événement du 10 juin 2025)

Habitant de Katari, cultivateur. Mon fils, 21 ans, marié sans enfants, est mort le 10 juin. Il était parmi les quatre personnes ligotées et écrasées par la voiture."

(Soutient également la version de Charif Abdallah.)

VII-5 Témoignage de Abdelhamid Abakar Bachar (Témoin oculaire de l'événement du 10 juin 2025)

Habitant de Katari, travailleur indépendant.

"Le problème a commencé avec Abdallah Mohamad Gadem, Taher Awad Sinine, Saber Abdallah Abakar et moi. Nous étions allés au marché d'Angrouma le mardi. Vers 16h, en rentrant, nous nous sommes arrêtés chez un parent pour boire de l'eau. Soudain, deux

hommes armés nous ont menacés – l'un avec un fusil FAMAS, l'autre avec un AK-47. Saber a fui pendant que les assaillants nous intimidaient. Ils nous ont ordonnés de leur donner nos motos. Après notre refus, ils ont tiré, blessant Taher à la jambe gauche et endommageant le moteur de la moto qui nous séparait d'eux. Puis ils ont pris la fuite vers le marché."

Plusieurs parents des victimes (Charif Abdallah, Abdallah Abakar, Ahmed Yacoub, Atayib Awad) confirment les faits : leurs fils ont été enlevés, ligotés, exécutés et écrasés par une Toyota blanche.

VIII-TEMOIGNAGES DIRECTS DE L'EVENEMENT DU 14 JUIN 2025

VIII-1 Témoignage de Tadjaddine Ali Souleymane

Habitant du Village de Dorota. Nous dormions à l'intérieur de la mosquée du village où avait lieu la veillée funèbre. À une heure du matin, nous avons été attaqués de trois directions. Des tirs nourris ont retenti, et nous ignorions le nombre exact des assaillants. Nous avons compris quelques instants plus tard que les tirs venaient simultanément de trois côtés, ce qui confirme la présence d'au moins trois agresseurs, mais ils étaient peut-être plus nombreux, car il faisait nuit et nous n'avons pas pu les voir distinctement. Après la fuite des assaillants, nous avons fait le bilan des dégâts et avons remarqué que sept personnes sont décédées sur le coup, tous des hommes, dans la cour de la mosquée. Les blessés ont été transportés à l'hôpital d'Adré, où l'un d'eux, nommé Yasser Yacoub Abakar Ousman, est mort. Le nombre total de morts dans cet incident est de huit (8).

VIII-2 Témoignage d'Arabi Charrara Anour, Habitant de Karak

Je suis venu à la veillée funèbre vendredi après-midi. Dans la nuit du samedi, vers une heure quarante du matin, alors que nous dormions dans la mosquée du village où se tenait la veillée, nous avons entendu des tirs dirigés contre nous depuis trois directions. Il semble qu'ils étaient trois personnes. Sur le coup, sept personnes ont été tuées, et une autre est décédée en chemin vers l'hôpital, près du village. Il est nécessaire d'obtenir les droits des orphelins, le prix du sang (Diyya), et les soins pour les blessés. Moi aussi, je suis blessé au dos et à la jambe droite.

VIII-3 Témoignage de Djabir Yahya Ousman

Soixante-cinq ans, habitant du village de Dorota, cultivateur. Nous étions sur les lieux de l'incident où se tenait la veillée funèbre dans la mosquée du village. Soudain, alors que nous dormions vers une heure et demie du matin, des tirs ont été dirigés contre nous depuis trois directions. Sept personnes sont mortes sur place, et environ quatorze ont été blessées. L'une d'elles, nommée Yasser Yacoub Abakar, est décédée pendant son transfert à l'hôpital. Il semble que les assaillants étaient au nombre de trois, comme nous avons pu le déduire d'après les tirs provenant de trois directions différentes et les traces de pas que nous avons suivies le matin.

Conclusion : Ces événements reflètent un cycle de violence alimenté par des milices locales, des carences sécuritaires et des tensions intercommunautaires. Les survivants réclament justice et une réforme des forces de sécurité.

IX-RENCONTRE AVEC LES BLESSES A L'HOPITAL DE LA RENAISSANCE DE N'DJAMENA

IX-1 Abdallah Abdallah Adam, Blessé

Blessé lors des événements du 14 juin à la mosquée. Âgé de 74 ans, marié à deux femmes, habitant le village de Dorota. Agriculteur de profession, handicapé de la jambe droite depuis 20 ans.

Samedi 14 juin 2025, nous dormions dans la mosquée du village vers 1h40 du matin quand trois individus nous ont attaqués en tirant depuis le côté Ouest de la mosquée. Sept personnes sont mortes sur le coup, et les blessés ont été transportés à l'hôpital. L'un d'eux est décédé en chemin. Le matin, un groupe a suivi les traces et a trouvé des empreintes de chevaux à environ 400 voire 500 mètres à l'Est du village. (Contact : Omar Abdallah – 62-67-61-66). Le 15 juin au matin, le Gouvernement nous a transférés à l'hôpital d'Adré. Je suis blessé au côté gauche de la poitrine, au dos et près du bassin. Ensuite, nous avons été transférés à l'hôpital d'Abéché, puis à N'Djaména. Nous sommes arrivés à l'hôpital An-Nahda le jeudi 17 juin 2025.

- Connaissez-vous la DARA ?

Elle a été créée par les forces conjointes contre les voleurs et pour régler les conflits entre agriculteurs et éleveurs. Ils ont des armes, certaines fournies par le Gouvernement, d'autres qu'ils possèdent eux-mêmes.

- Connaissez-vous quelqu'un qui a reçu une arme du canton de Moulou ?

Non, mais il y a des membres de la DARA. Lors de leur visite, les ministres ont annoncé la dissolution de la DARA dans le canton de Moulou dont le Chef est Trani Mahamat Tahir Abdelsalam, qui supervise 69 villages et environ 13.000 habitants.

- D'où venaient les assaillants à votre avis ?

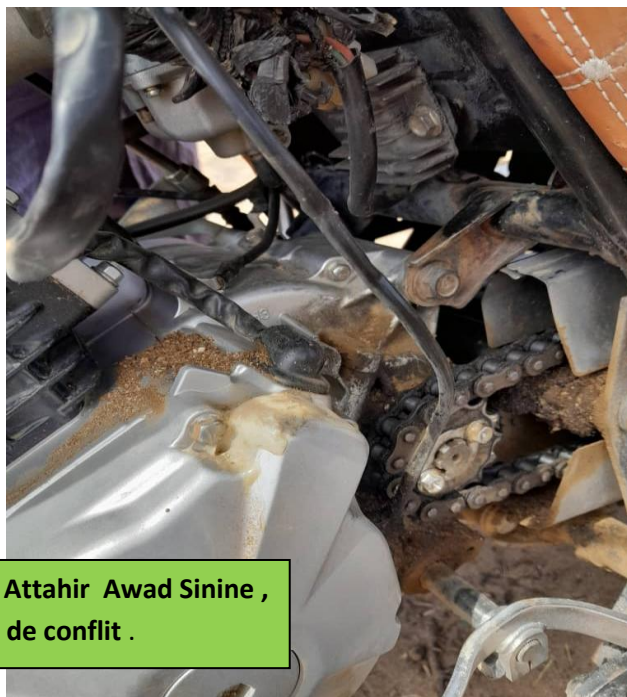
Ils venaient de Farij Kara, à environ 5 voire 7 km à l'Est du village de Djoukougou. Maintenant, le Gouvernement est présent et il n'y a plus de problème. Mais si je retourne, la situation sera très instable et dangereuse.

IX-2 Atahir Awad Sinine, Blessé

25 ans, marié à deux femmes, habitant Kétri. Agriculteur de profession.

Le jour de l'incident, j'étais au marché. Nous sommes allés chez un ami à Dorota vers 16h30 pour boire de l'eau. Moi et Abdelhamid Abakar étions sur une moto, Saber Abdallah et Abdallah Mahamat sur une autre. Nous nous sommes arrêtés chez Ahmed Abakar. Soudain, deux hommes armés sont apparus : l'un avec un FAMAS noir, l'autre avec un AK-47. Ils m'ont demandé de leur donner la clé de la moto. J'ai refusé. Ils m'ont ordonné

de descendre, j'ai encore refusé. Ils ont tiré, me blessant à la jambe gauche et endommageant la moto. Celui avec le FAMAS m'a tiré dessus. Saber a fui, puis est revenu après le départ des assaillants pour m'emmener à Kétri. De là, j'ai été transféré à l'hôpital de Barou, puis à Abéché, et enfin à N'Djaména. Nous sommes arrivés samedi soir.



c'est la moto de Attahir Awad Sinine ,
objet de conflit .

IX-3 Abdallah Adam Ali, Blessé

22 ans, marié, habitant de Dorota.

J'étais à Abéché au début des événements, le 10 juin. J'ai appris les décès et suis rentré pour la veillée funèbre. Vers 1h30 du matin, alors que je dormais dans la mosquée avec d'autres, des tirs des coups de feu ont retenti. Je me suis retrouvé blessé à la jambe et à la cuisse droite. J'ai essayé de rentrer chez moi, mais je n'ai pas pu. En m'allongeant par terre, j'ai été touché une deuxième fois dans le dos. Mon oncle Al-Amine Hassan m'a emmené à l'hôpital d'Adré en voiture, puis j'ai été transféré à Abéché et enfin à N'Djaména. J'ai été opéré pour l'extraction de la balle. Il y avait cinq assaillants au total.

- Avez-vous entendu parler de la DARA ?

Oui, c'est une organisation semi-gouvernementale, mais je ne sais pas à qui elle est affiliée. On dit qu'ils ont des armes.

IX-4 Ahmed Abakar Ishaq, Blessé le 14 juin 2025

Interview réalisée le 2 juillet 2025 à 13h au domicile de son frère, Mahamat Abakar. Âgé de 45 ans, agriculteur, marié, père de six enfants, habitant Trani. Le jour de l'incident, nous revenions du marché. Mon frère Abdallah Djamous et moi étions chacun sur notre moto. Deux hommes nous ont poursuivis et ont tiré. Mon frère a été touché. Je suis descendu pour les rattraper, mais l'un d'eux m'a tiré à la cuisse. Ils ont fui.

C'était vers 17h, et nous étions trop paniqués pour voir leurs visages. Comme c'était jour de marché, beaucoup de gens étaient présents. Après leur fuite, des villageois nous ont emmenés à l'hôpital de Barou. Mon frère est décédé suite à ses blessures. Moi, j'ai été transféré à Abéché, puis à N'Djaména. A présent, ma santé est stable, grâce à Dieu.

- Que demandez-vous au Gouvernement ?

Nous demandons à retrouver nos droits, notamment la possibilité de cultiver, dont nous avons été privés. La saison des pluies est arrivée, mais nous ne pouvons pas travailler à cause de nos blessures. Nous exigeons aussi la sécurité et la stabilité. Nous avons beaucoup souffert de l'insécurité et de l'injustice. Nous ignorons si les agresseurs sont des forces de l'État ou des groupes hors-la-loi. Nous demandons que les criminels et leurs complices soient sévèrement punis. Nous voulons simplement vivre en paix et exercer nos activités en sécurité.

X-RENCONTRE AVEC LES DETENUS A LA PRISON DE KLESSOUM

Les détenus ont été transférés de la Cour d'Appel d'Abéché par requête aux fins de renvoi du Procureur Général (réf. 397/2025 du 18/06/2025) à la Cour suprême. Ils ont été interrogés collectivement par la mission d'enquête le 09 juillet 2025.

X-1 Liste des huit (8) détenus

N°	Nom et Prénoms	Résidence	Age	Situation matrimoniale	Profession
01	Oumar Karama	Toumtouma	67 ans	Marié, père de 15 enfants	Cultivateur
02	Bakhit Ahmad	Toumtouma	35 ans	Marié, père de 7 enfants	Militaire
03	Souleymane Lony	Farchana	48 ans	Marié à 4 femmes, père de 21 enfants	Militaire
04	Moussa Abakar Karama	Toumtouma	60 ans	Marié à 3 femmes, père de 17 enfants	Chef d'un groupe populaire contre le vol dans la province
05	Idriss Oumar	Toumtouma	30 ans	Marié à 2 femmes, père de 2 enfants	Berger
06	Hamid Karama	Toumtouma	70 ans	Marié à 3 femmes, père de 22 enfants	Éleveur
07	Mohamat Haran	Goz-Hamra	37 ans	Marié, père de 6 enfants	Éleveur
08	Yaya	Biri			

X-2 Interrogatoire des détenus relatif à l'événement

- Moussa Abakar Karama a déclaré :

"Nos fils décédés sont Bahar Hamid Karama (19 ans) et Ahmaday Souleymane Abakar (26 ans), tous deux militaires tchadiens à Farchana. Nous ne les avons pas vus depuis 4

mois. Le jour de l'incident, nous avons appris qu'ils avaient été tués au marché d'Angroma. Après avoir entendu la nouvelle, nous nous y sommes rendus et avons trouvé Bahar mort, entouré par des membres de notre tribu.

On nous a dit qu'Ahmaday avait aussi été tué. Après des recherches, nous l'avons retrouvé mort. Nous les avons ramenés au village pour les funérailles. Nous savons seulement qu'ils se sont battus avec un groupe dans la province, et qu'il y a eu des morts des deux côtés. Le lendemain matin, j'ai été arrêté sans savoir pourquoi. Je suis toujours détenu sans accusation, seulement parce que le gouverneur l'a ordonné."

Les autres ont été arrêtés le 14 juin, 4 jours après le premier incident.

- Souleymane Lony a expliqué son arrestation :

"Mardi, il y a eu un décès à Adré. Je suis allé présenter mes condoléances puis je suis rentré à Farchana vers 17 heures pour rejoindre mes enfants. Après la prière du soir, on m'a informé de la mort de mes fils. Je suis allé sur les lieux et j'ai rencontré le groupe B2, qui se rendait aussi sur place. Nous avons trouvé un véhicule transportant les corps et les avons enterrés vers 3 heures du matin. Samedi, le gouverneur est venu avec des forces de sécurité et m'a arrêté sans explication. Après 3 jours de détention, nous avons été transférés à Ndjamena et emprisonnés à Klessoum.

- Mohamad Haran a ajouté :

"Les victimes étaient nos fils. Nous ignorons les raisons de leur mort et de notre arrestation. Nous avons seulement entendu qu'il y avait eu une altercation entre nos fils et le groupe Assengor, avec des morts des deux côtés. Pour le second incident, nous ne savons pas qui est responsable."

Cimetière du village de Katari

Lieu de sépulture des 7 premières victimes du premier incident (10 juin 2025).



Mosquée de Dorota : Lieu où 7 personnes ont été tuées et 14 blessées lors de l'incident du 14 juin.



Cimetière du village de Dorota :

Situé à 563 mètres au sud du village, où 7 victimes du second incident ont été enterrées.



XI-TEMOIGNAGES DES PERSONNES VICTIMES DE LA DARA

Les autorités (**Le Délégué Général du Gouvernement du Ouaddaï et le préfet d'Assongha**) décrivent la DARA comme un comité civil non armé, composé de différentes communautés, chargé de résoudre les conflits et de lutter contre le vol. Cependant, les habitants d'Assongha affirment que la DARA, initialement créée pour sécuriser la frontière, est devenue un groupe quasi-militaire dominé par une seule ethnie, utilisant des armes pour des activités illégales.

XI-1 Témoignage d'Ibrahim Adam Mohamed (une des victimes de la DARA)

Âgé de 68 ans, habitant à Tendaltate, situé à 30 km du village de Dorota, lieu de l'incident. Marié, père de cinq enfants, profession : cultivateur.

J'étais dans mon champ pour le préparer à la saison d'automne lorsque quatre personnes sont arrivées et m'ont empêché de cultiver la terre que j'exploitais depuis trois ans. Ils ont prétendu que cet endroit était réservé au pâturage de leur bétail. L'un d'eux, que je connais, s'appelle Bakhit Yorre, un responsable de Dara, qui est sous l'autorité des Forces conjointes soudano-tchadiennes. Ils m'ont frappé, ligoté avec une corde et m'ont laissé sur place pendant plus de cinq heures (les traces des coups étaient visibles sur mon dos et la partie droite de mon visage). Par la suite, Ibrahim Hamdan Adam est arrivé et a alerté le responsable des forces nomades. Plus tard, Bakhit Yorre est revenu avec son fils et son neveu pour me détacher. J'ai appris que le gouverneur était venu au village de Dorota, alors je me suis déplacé pour porter plainte, mais je ne suis finalement pas allé le rencontrer. Parfois, lorsque nous signalons de tels incidents, nous subissons des représailles de la part des agresseurs.



Photo d'une victime de
CNDH 2025 (Dara)

XI-2 Témoignage d'Ibrahim Hamdan Adam

(Ex Membre de la Dara) et témoin de l'incident de torture d'Ibrahim Adam Mohammad. 36 ans, marié à deux femmes et père de 8 enfants, cultivateur, résidant à Mouro Tindalti. J'étais chez moi quand quelqu'un m'a appelé pour m'informer que l'oncle Ibrahim Adam Mohammad avait un problème avec un responsable de la Dara. Il était attaché avec une corde dans son champ. Lorsque je suis arrivé, je l'ai trouvé les mains ligotées, avec des traces de coups visibles. Ses vêtements étaient déchirés à cause des coups de fouets. Il y avait des enfants près de lui, dont l'un était le fils de Bakhit Yorre, un responsable de la Dara, et l'autre était son neveu. Il y avait aussi un autre homme d'environ 40 ans, nommé

Hassan, un gardien de bétail. Une personne appelée "Colonel Oumar", responsable de la Dara, était également présente. J'ai demandé à Hassan où était Bakhit et son groupe, et il m'a dit qu'ils étaient partis vers le village de Baqloum. Nous les avons suivis, Abakar Yahya et moi, et nous avons trouvé Bakhit chez lui. Nous lui avons demandé pourquoi il avait ligoté Ibrahim Adam, et il a répondu que c'était un criminel. Nous lui avons demandé de venir avec nous pour résoudre le problème, mais il a refusé. Nous avons insisté trois fois, mais il a continué à refuser, nous demandant de revenir le lendemain. Ensuite, il a appelé Abakar et lui a dit : "Je vous rejoindrai sur les lieux du problème." Nous avons attendu environ 20 minutes, mais il n'est pas venu, alors que la distance entre sa maison et le lieu de l'incident était de 2 km. J'ai pris une photo du Sheikh Ibrahim Adam et je l'ai laissé ligoté pour aller signaler son état.

Teguen Adam, un responsable de la Dara, a entendu parler du problème par une autre personne et s'est rendu sur les lieux. Il a trouvé Bakhit Yorre et l'a interrogé sur l'incident. Ensuite, ils ont libéré Ibrahim Adam. Vers 20 heures, Bakhit a attaqué ma maison avec six hommes armés, dont l'un s'appelait Adam Tarani (que je connaissais auparavant, car nous avons travaillé ensemble à la Dara). Ils m'ont cherché chez moi, mais ne m'ont pas trouvé. Après cela, ils sont partis, et j'ai signalé l'incident au responsable des éleveurs nomades mercredi soir.

XII-LISTE DES PERSONNES DECEDEES, BLESSEES ET DES COUPEURS DE ROUTE

Liste des personnes décédées dans l'incident du 10 juin 2025					
N°	Nom	Age	Résidence	Lieu du décès	Profession
1	Issakha Atom Faradjallah	25 ans	Dorota	Angroma	Cultivateur
2	Abdullah Ibrahim Djamou	33 ans	Village Baroud	Centre sante du village de Baroud	Cultivateur
3	Rizq Hamid Abdullah		Dorota	Angroma	Cultivateur
4	Sabir Abdullah Abakar Sinin	28 ans	Katari	Angroma	Cultivateur
5	Moustapha Attayib Awad Baraka	24 ans	Katari	Angroma	Cultivateur
6	Yacoub Charif Abdullah	30 ans	Katari	Angroma	Cultivateur

7	Abdelsalam Ahmed Yacoub	23 ans	Katari	Angroma	Cultivateur
8	Adam Lazim Makine	25 ans	Dorota	Angroma	Cultivateur
Liste des personnes décédées dans l'incident du 14 juin 2025					
1	Siddiq Atom Faradjallah	35 ans	Dorota	Dorota	Cultivateur
2	Mahamad Hazzam Al-Nour	70 ans	Dorota	Dorota	Infirmier
3	Abakar Tadjadine Ali Souleyman	33 ans	Dorota	Dorota	Cultivateur
4	Abdelrazig Al-goni Tourchine Siddiq	24 ans	Dorota	Dorota	Cultivateur
5	Yacoub Abakar Ousman	60 ans	Dorota	Dorota	Cultivateur
6	Adam Abdelrahman Defallah	32 ans	Dorota	Dorota	Cultivateur
7	Doungouss Lazim Rahma	45 ans	Dorota	Dorota	Infirmier
8	Yasser Yacoub Abakar Ousman (28 ans)		Dorota	Hôpital d'Adré	
Liste des coupeurs de route décédés dans l'incident du 10 juin 2025					
1	Bahar Hamid Karama	19 ans	Guara	Angroma	Militaire
2	Ahmaday Souleyman Abakar	26 ans	Guara	Angroma	Militaire
Liste des personnes blessées					
1	Goudja Abdallah Adam				
2	Mahamat Babikir Adouma				
3	Abdel Aziz Bechir				
4	Hissen Ibrahim				

5	Nouren Ibrahim Abdallah		
6	Ibrahim Iazam		
7	Daoud Ibrahim Iazam		
8	Yacoup Mahamat Hazzam		
9	Babikir Mahamat		
10	Abdallah Adam Ali		
11	Abdallah Ibrahim		
12	Abdelassalam Ibrahim Siam		
13	Adam Hamdan		
14	Tadj Ali		
15	Arabi Charara		
16	Alamine Hassan		
17	Sadam Ibrahim		
18	Zakaria Abakar		
19	Attahir Awad		
20	Mahamat Abakar		
5.Liste des huit (8) personnes détenues à la prison de Klessoum			
N°	Noms et Prénoms		Résidence
1	Oumar Karama	67 ans	Toumtouma
2	Bakhit Ahmad	35 ans	Toumtouma
3	Souleymane Lony	48 ans	: Farchana
4	Moussa Abakar Karama	60 ans	Toumtouma
5	Idriss Oumar	30 ans	Toumtouma
6	Hamid Karama	70 ans	Toumtouma
7	Mohamat Haran	37 ans	Goz-Hamra
8	Yaya Biri		

XIII-CONSTATS ET ANALYSE DU CONFLIT

L'incident s'est produit mardi 10 juin 2025 entre 16h et 17h. À l'origine, il s'agissait d'un crime ordinaire : deux bandits armés à moto ont menacé quatre jeunes du village d'Angrouma, profitant du jour du marché hebdomadaire. Leur motivation était de voler une moto. L'affaire a commencé lorsque le conducteur de la moto a refusé de la leur remettre. L'un des agresseurs a alors tiré un coup de feu, blessant le jeune à la jambe gauche. Les balles ont également endommagé le moteur de la moto, qui servait de barrière entre eux et les assaillants. Les bandits ont tenté de fuir mais poursuivis par des villageois en cri d'alerte, ils ont été très rapidement rattrapés. Ces derniers tiraient sur quiconque s'approchait d'eux mais déterminés à les arrêter à tout prix, en raison de la répétition des vols armés dans ce village, les villageois n'ont pas abandonné la course et ils ont traqué les assaillants jusqu'à dans les montagnes.

Le premier bilan fut lourd : à la solde, la mort des deux voleurs et de trois villageois. Le village et les localités voisines étaient totalement dépourvus de forces de sécurité. Entre 18h et 19h (selon des témoins), un groupe armé de l'ethnie des bandits est arrivé sur les lieux dans une Toyota et sept motos. Ils se présentaient comme étant des membres du « comité Dara », une instance de résolution des conflits en formation, qui aurait ensuite évolué en groupe paramilitaire ethnique, selon le témoignage de certains de ses ex-

membres. Ce groupe a tué un homme qui réparait sa moto, a ensuite volé la moto, puis a capturé quatre autres personnes, les attachant avec une corde avant de les emmener vers les corps des bandits. Là, ils les ont exécutés sommairement et sans once d'humanité en les écrasant avec leur voiture. Les corps des bandits ont été emmenés au village de Toumtouma, où leurs habitants ont procédé aux funérailles à 03h du matin, mercredi 11 juin 2025.

Les autorités sécuritaires et militaires sont arrivées tardivement, rassemblant les corps des victimes. Le matin du mercredi, les autorités officielles ont demandé aux villages de Dorota et Katari d'organiser les funérailles, mais les habitants ont refusé, exigeant que les responsables soient arrêtés et que justice soit rendue. Ils ont transporté les corps dans des charrettes à cheval (Carrosse) vers la ville d'Abéché en signe de protestation contre la négligence des autorités. Après des négociations et des garanties, notamment du préfet d'Assounga, les familles ont accepté d'enterrer les corps à Katari.

Le lendemain, les forces de défense et de sécurité se sont rendues à Toumtouma pour empêcher les proches des bandits de tenir une cérémonie de deuil, craignant une escalade (selon le préfet d'Assounga et l'administrateur de la province du Ouaddaï). Le gouverneur a entamé les démarches pour les compensations, conformément à la coutume.

Le 14 juin 2025, les familles des victimes à Dorota se rassemblaient dans une cour servant de mosquée, sous un abri de paille, pour recevoir les condoléances. Vers 1h40 du matin, alors qu'ils dormaient, ils ont été réveillés par des tirs nourris venant de trois directions. Sept villageois et une personne venue présenter ses condoléances ont été tués sur le champ, tandis qu'un autre est décédé en route vers l'hôpital, portant le bilan à huit morts. Les assaillants ont fui dans la nuit sans laisser de traces. Des témoins ont rapporté avoir trouvé des traces de chevaux à l'Est du village au levée du jour.

Après avoir écouté toutes les parties et inspecté les lieux, il apparaît que l'incident, initialement banal, a dégénéré en conflit ethnique en raison de l'absence totale des forces de défense et de sécurité dans les villages du canton de Moulou.

Un autre facteur étant la recrudescence des vols armés contre les biens des habitants, qui se sentent profondément lésés, notamment concernant leurs troupeaux. Les autorités locales et régionales ignorent leurs plaintes, n'intervenant qu'en échange de sommes exorbitantes (carburant, primes, frais divers), sans résultats tangibles. Pire, les habitants subissent des représailles lorsqu'ils signalent des crimes, même lorsque les coupables sont connus.

L'afflux de réfugiés vers la région frontalière d'Assounga (avec le Soudan) aggrave la situation : difficultés d'intégration, foyers d'accueil fragilisés, rareté des ressources (eau, terres agricoles, pâturages), et circulation incontrôlée de criminels à travers une frontière poreuse. La prolifération des armes due à l'insécurité au Soudan, alimente les tensions. L'impunité encourage les violations répétées des droits humains, notamment le droit à la vie et à la propriété.

Toutes les personnes rencontrées par la mission décrivent amèrement la situation. La « Dara » est devenue un fardeau supplémentaire pour la population parce que détourné de son but initial.

XIV-LES FACTEURS CLES DE LA DETORIORATION DE LA SITUATION

- Absence des forces de sécurité dans le département d'Assounga (sauf à Adré), particulièrement dans le canton de Moulou.
- Lenteur des autorités aux appels des habitants, marchandant leurs interventions à des paiements disproportionnés.
- Peur des représailles en cas de signalement d'un crime.
- Manque d'éducation et le chômage dans les cantons (Moulou, Trani, Magroun, Hadjar Hadid, gourguigni, Doul-Barid).
- Afflux de réfugiés avec importation des conflits ethniques et des discours de haine, exacerbant la compétition pour les ressources.
- Présence de groupes paramilitaires (Dara) agissant librement et de manière partielle.

RECOMMANDATIONS

Aux termes de ce rapport, il convient de prendre en compte les recommandations suivantes :

A la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)

- intensifier les efforts de sensibilisation concernant les droits de l'Homme et promouvoir les valeurs de coexistence pacifique entre tous les citoyens ;
- doter l'antenne provinciale du Ouaddaï de ressources adéquates et créer des antennes locales dans les autres départements de la province, notamment dans les zones frontalières ;
- accélérer la formation des forces de défense et de sécurité de la province sur les principes des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;
- suivre le dossier des incidents des 10 et 14 juin de très près jusqu'à ce que les victimes obtiennent justice, et exhorter les autorités à punir les responsables ;
- accorder une attention particulière aux réfugiés dans l'Est du Tchad en général, et particulièrement dans la province d'Assounga.

Au Gouvernement

- déployer des forces de défense et de sécurité dans le département d'Assoungba, notamment dans le canton Moulou ;
- former les forces de défense et de sécurité à une intervention rapide en cas de problème ;
- lutter fermement contre l'impunité, qui encourage les criminels à persister dans leurs violations ;
- dissoudre de toute urgence le Comité Dara et désarmer ses membres.
- régler l'arrivée et le séjour des réfugiés et déplacés dans la province ;
- fournir des services essentiels (éducation, santé, eau, etc.) aux zones éloignées du centre de la province, notamment la zone d'Assoungba ;
- renforcer la sensibilisation entre les communautés pour favoriser une coexistence pacifique ;
- contrôler les éléments des forces de défense et de sécurité et prendre des mesures strictes contre les militaires qui interviennent dans les conflits intercommunautaires ou commettent des vols en utilisant les armes de l'État ;
- sécuriser les marchés et les grandes agglomérations.

CONCLUSION

Initiée par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) conformément à l'article 4 alinéa 4 et article 5 alinéa 1 de la loi N°028/PR/2018 du 22 novembre 2018 qui la régit, la mission d'enquête relative aux événements du 10 et 14 juin 2025 dans le canton Moulou, département d'Assoungba, dans la province du Ouadaï a permis de faire la lumière sur le conflit meurtrier ayant endeuillé des dizaines de familles à l'Est du pays pendant le mois de juin 2025.

Même s'il est vrai que des conflits de ce genre sont fréquents dans cette partie du pays, le cas de Moulou était d'une violence inouïe en ce sens que les personnes ligotées étaient par la suite écrasées par la voiture des assaillants (une Toyota blanche) et d'autres sont exécutées sommairement la nuit du 14 juin par les criminels dans une mosquée qui servait d'un lieu de recueillement. Les informations recoupées depuis Dorota puis Abéché et plus tard à N'Djaména par la visite des prisonniers à la maison d'arrêt de Klessoum puis des blessés dans les hôpitaux ont permis de reconstituer les faits de manière satisfaisante et objective puis de les structurer ensuite pour un suivi objectif et impartial du dossier. L'objectif étant de permettre aux autorités de la République de traduire les auteurs de ces crimes odieux devant les juridictions compétentes afin qu'ils répondent de leurs actes.

Nonobstant les difficultés de terrain relatives à l'obtention des informations réelles de la part de certaines personnes ressources, la majorité des témoignages recueillis des témoins directs de ces événements ont été très utiles, car elles ont permis la rédaction du présent rapport.